



N°7978
Entrée le 11.05.2023
Chambre des Députés
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Fernand Etgen
Luxembourg, le 11.05.2023

Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député.e.s
Luxembourg

Luxembourg, le 10 mai 2023

Monsieur le Président,

Par la présente, nous nous permettons de poser une question parlementaire à Madame la **Ministre de la Santé** et à Monsieur le **Ministre de la Sécurité** sociale au sujet des **rendez-vous non honorés en imagerie médicale**.

Selon nos informations un certain nombre de rendez-vous pris en imagerie médicale ne serait pas honoré par les patients. Nous aimerions dès lors avoir les renseignements suivants de la part de Madame et Monsieur les Ministres :

- 1) **Combien de rendez-vous ne sont pas honorés par jour et par année en IRM, scanner et mammographie respectivement sur les différents sites hospitaliers ? De quel pourcentage par rapport au nombre total de rendez-vous s'agit-il ?**
- 2) **Les différents hôpitaux ont-ils mis en place des stratégies afin de limiter le nombre des rendez-vous non honorés et quelles sont-elles le cas échéant ?**
- 3) **Les rendez-vous non honorés sont-ils facturés ?**

Madame la Ministre a récemment annoncé la centralisation de la prise de rendez-vous en imagerie médicale afin d'éliminer le phénomène de la prise de rendez-vous sur plusieurs sites pour une seule ordonnance.

- 4) **Quelle est l'ampleur de la prise de rendez-vous multiple pour une seule ordonnance ?**
- 5) **Endéans quel délai la prise de rendez-vous centralisée pourra-t-elle être opérationnelle et de quelle façon se déroulera-t-elle ? Des pourparlers avec les hôpitaux voire la fédération des hôpitaux sont-ils déjà en cours ?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Marc HANSEN
Député

Josée LORSCHÉ
Députée



Réponse commune de Madame la Ministre de la Santé et de Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale à la question parlementaire n° 7978 du 11 mai 2023 de Monsieur le Député Marc Hansen et de Madame la Députée Josée Lorsché.

1) Combien de rendez-vous ne sont pas honorés par jour et par année en IRM, scanner et mammographie respectivement sur les différents sites hospitaliers ? De quel pourcentage par rapport au nombre total de rendez-vous s'agit-il ?

Les taux de non-respect des rendez-vous pour les différents types d'examen sont les suivants :

Etablissement	IRM - rdv non honorés	Scanner - rdv non honorés	Scanner - rdv non honorés
	taux / total	taux / total	taux / total
CHL			
2022 Année	5.37%	5.01%	2.98%
2023 Jan-Juin	3.29%	4.59%	2.44%
CHdN			
2022 juin-Décembre	5.40%	5,11%	4,70%
2023 Janvier - Avril	4%	4,40%	6%
CHEM			
2022 2e sem Esch	5%	4%	5%
2022 2e sem NK	6%	3%	
2023 1er sem Esch	7%	5%	6%
2023 1er sem NK	6%	4%	
HRS			
2022 2e sem / 2023 janv avr			
HK	5%	5.20%	3%
ZK	3.80%	4.30%	3%

Les données concernant le total annuel et la moyenne des rendez-vous non respectés ne sont pas exhaustives et pas disponibles pour chaque établissement.

2) Les différents hôpitaux ont-ils mis en place des stratégies afin de limiter le nombre des rendez-vous non honorés et quelles sont-elles le cas échéant ?

Les différents hôpitaux sensibilisent les patients lors de la prise de rendez-vous et une confirmation des rendez-vous pris par SMS a été mise en place.



Quand un patient ne se présente pas au rendez-vous, l'hôpital essaie, dans la mesure du possible, de réutiliser la plage disponible afin de réaliser un examen pour un patient stationnaire.

3) Les rendez-vous non honorés sont-ils facturés ?

Les hôpitaux ne procèdent pas à une facturation de l'examen comme celui-ci n'a pas eu lieu.

Les médecins ne facturent en général pas d'honoraires en cas de non présentation à un rendez-vous pris mais sont libres d'en décider au cas par cas.

4) Quelle est l'ampleur de la prise de rendez-vous multiple pour une seule ordonnance ?

Ces données ne sont pas disponibles. Il est constaté que le taux de non présentation de patients aux rendez-vous pris se situe entre 3 et 6% selon l'équipement concerné.

5) Endéans quel délai la prise de rendez-vous centralisée pourra-t-elle être opérationnelle et de quelle façon se déroulera-t-elle ? Des pourparlers avec les hôpitaux voire la fédération des hôpitaux sont-ils déjà en cours ?

L'observatoire de la Santé collabore avec le Luxembourg Institute for Health et la Fédération des hôpitaux luxembourgeois afin de mettre en place une approche cohérente de recensement des délais d'attente pour les différents types d'examens.

Dans ce cadre, une approche de coordination nationale des prises de rendez-vous sera identifiée afin de déterminer les plages disponibles selon les modalités requises.

Certains centres hospitaliers mettent en place une centralisation des prises de rendez-vous au sein de leur établissement avec leurs médecins concernés. La mise en œuvre d'une application mobile permettra de centraliser la prise de rendez-vous. Une approche nationale pourra être réalisée dans un deuxième temps.

Luxembourg, le 13 juin 2023

La Ministre de la Santé
(s.) Paulette Lenert